

PIAS SIS Année : 2022

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

Accident de Plongée lors d'un entraînement

Mots clefs : Accident de plongée - décompression

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : novembre 2021 Heure : 9h37

- Contexte : Accident survenu : de jour Météo : sec / ensoleillé
- Circonstances : Manœuvre de Spécialité: PLG

Résumé des faits :

Le 05 octobre 2021, à 9h37, une équipe SAL, constituée de deux PLG2 et de deux PLG1 réalise un entraînement de plongée en vue des tests annuels. Un PLG2 est identifié en qualité de chef de plongée par le CTD, absent pour raison de service.

Deux PLG2 et un PLG1 plongent. Le quatrième reste sur le zodiac comme pilote de l'embarcation. La plongée n'est pas successive ni consécutive, elle dure 18 minutes à une profondeur maximale de 40,6 m.

Pour réaliser des exercices de remontées gilet, trois amorces de remontées sont réalisées depuis les 40 m.

L'équipe respecte le temps de plongée qu'elle s'était fixée, à savoir, 10 min, puis entame une remontée lente depuis les 40 m, pendant 5 min.

Un palier de 3 min à 3 m est réalisé, comme prévu initialement.

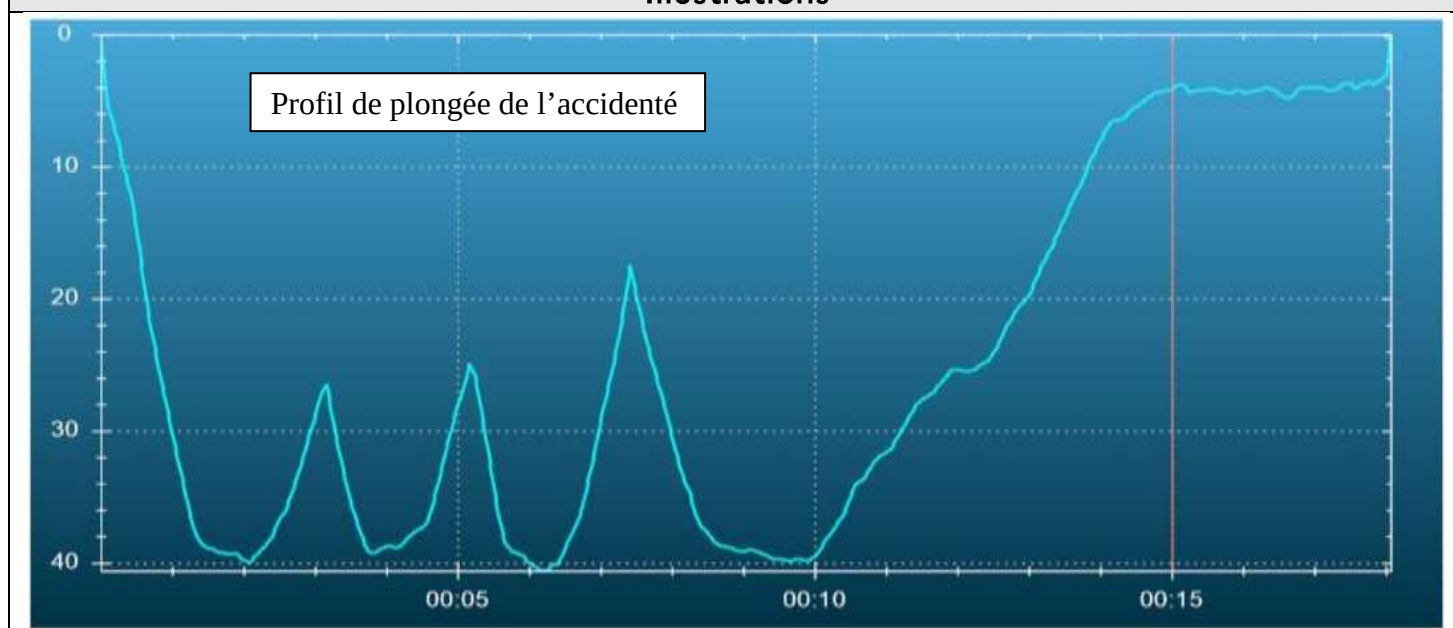
De retour au port, le pilote remarque que le deuxième PLG2 réalise des étirements du dos et lui demande s'il ressent des douleurs. L'intéressé répond que ses douleurs doivent provenir d'un mauvais mouvement en transportant les blocs de plongée.

De repos ce jour-là, cet adjudant SPP, rencontre divers symptômes pouvant laisser penser à un accident de plongée. Il contacte le CTD plongée après avoir récupéré son ordinateur de plongée et lui dit qu'il se dirigeait en voiture vers les urgences d'un centre hospitalier spécialisé en médecine hyperbare. Il est aux alentours de 18h00.

A 22h00, un bilan médical annonce que l'adjudant SPP de 41 ans est hospitalisé en caisson hyperbare et qu'il est paralysé des membres inférieurs.

L'adjudant SPP bénéficiait à ce moment-là d'un temps de repos de plus de 72 heures avant l'entraînement de plongée. En revanche, très investi dans des activités associatives et atteint par le décès d'un parent quelques semaines auparavant, le sous-officier se trouvait dans un état psychique éprouvé.

Illustrations



Conséquences

Bilan humain

Interne au service : Un adjudant SPP de 41 ans grièvement blessé par accident de décompression. Perte de sensibilité des membres inférieurs (2j), vertiges, fourmillements dans tout le corps, difficultés urinaires. Arrêt de travail de longue durée (actuellement 10 mois ...) Soins et rééducation fonctionnelle lourde sur plusieurs mois.	Extérieur au service : /
Bilan matériel	
Interne au service : /	Extérieur au service : /

Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s) <ul style="list-style-type: none">- 3 amorces de remontée dans la zone des 30 – 50 m au lieu d'une seule, tel que cela est indiqué au REAC ;- Non intégration du temps de remontée lente dans la durée de plongée servant au calcul des paliers de décompression ;- Minimalisation des douleurs dorsales empêchant une prise en compte médicale au plus tôt ;- Un état de fatigue physiologique et psychique.		
Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	<ul style="list-style-type: none">- Minimisation des douleurs dorsales à la fin de l'exercice (une prise en compte dès la sortie du bateau aurait évité les complications médicales) ;- Etat psychique éprouvé ;- 3 amorces de remontée depuis les 40 m ;- Absence d'intégration du temps de remontée lente dans la durée de plongée servant au calcul des paliers.	Le sous-officier s'est rendu compte de son état et après avoir récupéré son ordinateur de plongée s'est rendu directement aux urgences spécialisées.
Organisationnels	Le sous-officier s'est rendu <u>seul</u> aux urgences et aurait pu avoir un accident compte tenu de son état.	
Techniques		
Environnementaux		

Réaction(s) immédiate(s)

<ul style="list-style-type: none">- Rappel du REAC Plongée imposant qu'une seule amorce de remontée dans la zone des 40 m ;- Prise en compte du temps de remontée pour le calcul des paliers ;- Mise en place de la méthode de décompression à l'oxygène pur. L'achat de 2 blocs de 15 litres d'O² spécial plongée avec 4 détendeurs dédiés permettra de réaliser des paliers à 6 m à l'oxygène pur pour réduire le temps de la décompression et ainsi réduire les risques d'accident de décompression. (Acquisition réalisée et matériels déployés.)- Systématiser l'accompagnement des personnels accidentés par des agents ayant connu ces mêmes épreuves, en premier soutien avant toute assistance psychologique. Très bénéfique pour l'agent accidenté.

Mesures de prévention

<ul style="list-style-type: none">- Analyse d'accident validée en CHSCT en décembre 2021 ;- Régler les problèmes organisationnels et pédagogiques par la mise en place de FMPA pour les C.U. SAL (SAL2) en intégrant des ressources en médecine hyperbare du SSSM. Ces FMA seront réalisées au Centre national de plongée, elles ne peuvent être entreprises en interne.
